
SECTION III – CORRESPONDANCE

Langue de correspondance : Français Anglais

Adresse de correspondance : L'OACIQ privilégie les modes de communication électroniques pour transmettre certains renseignements aux candidats et aux titulaires de permis (notamment le courriel, Espace courtiers et le PRO@CTIF). Les communications devant être transmises par la poste vous seront acheminées par défaut à l'adresse de votre établissement au Québec. Si vous préférez une autre adresse, veuillez l'indiquer ci-dessous. À noter qu'en tout temps, votre préférence peut être changée en communiquant avec le Service de la certification, dont les coordonnées figurent au présent formulaire.

Adresse :

NUMÉRO	RUE	APP. / BUREAU / LOCAL
MUNICIPALITÉ	PROVINCE	CODE POSTAL

SECTION IV – TYPE DE PERMIS

(Cocher le droit d'exercice applicable à votre permis.)

- Courtage résidentiel
- Courtage commercial
- Courtage résidentiel et commercial

SECTION V – MODE ET LIEU D'EXERCICE

J'entends exercer mes activités au sein d'une société par actions : Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir le formulaire **Demande d'autorisation d'exercice au sein d'une société par actions** disponible sur le site web de l'OACIQ.

J'entends exercer mes activités : À mon compte Au compte d'une agence immobilière

Adresse de l'établissement au Québec :

NUMÉRO	RUE	APP. / BUREAU / LOCAL	
MUNICIPALITÉ	PROVINCE	CODE POSTAL	
IND. RÉG.	N° DE TÉLÉPHONE	IND. RÉG.	N° DE TÉLÉCOPIEUR

Cocher cette case si vous entendez exercer vos activités de courtage immobilier au Québec à votre compte ET si cette adresse correspond à celle de votre fondé de pouvoir au Québec. Si oui, veuillez transmettre les renseignements requis dans la FAQ – Certification - Courtier à la question 26 de cet article.

Cocher cette case si cette l'adresse correspond à celle du fondé de pouvoir au Québec désigné par l'agence immobilière pour le compte de laquelle vous entendez exercer vos activités de courtage immobilier au Québec et veuillez fournir le nom du fondé de pouvoir, le cas échéant :

NOM DU FONDÉ DU POUVOIR

SECTION VI – ENGAGEMENT DE L'AGENCE (Cette section s'applique seulement pour les postulants qui souhaitent exercer au sein d'une agence immobilière.)

Nom de l'agence :

Numéro de permis de l'agence :

L'agence s'engage à employer le postulant ou à l'autoriser à agir pour elle dès qu'il sera titulaire du permis demandé.

Dirigeant d'agence

Signataire autorisé

NOM

PRÉNOM

Je confirme avoir pris connaissance des déclarations du postulant.

X

SIGNATURE DU DIRIGEANT D'AGENCE / SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date :

JOUR

MOIS

ANNÉE

SECTION VII – DÉCLARATIONS

Vous devez fournir les renseignements et les documents demandés, sauf si vous les avez déjà transmis à l'OACIQ. Au besoin, vous pouvez annexer une feuille pour compléter vos réponses. Prenez note que vous êtes responsable des réponses contenues dans cette déclaration même si elle a été remplie par une autre personne.

ANTÉCÉDENTS DÉONTOLOGIQUES

1. Êtes-vous ou avez-vous été inscrit auprès d'un organisme du Québec, du Canada, d'une autre province ou territoire canadiens, ou d'un autre État (international), chargé de la surveillance et du contrôle d'une profession ou d'une activité réglementée, incluant le courtage immobilier?

Par exemple (à titre indicatif) : un organisme régulateur du courtage immobilier, un organisme régulateur du secteur financier, un ordre professionnel, etc.

Oui Non

Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :

a) Nom de l'organisme

b) Pays c) Province/État d) Numéro de membre

2. Si vous avez répondu oui à la question 1, est-ce que :

a) Votre permis, votre certificat ou votre licence a déjà été révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par cet organisme ?

Oui Non Non applicable

b) Sans égard à la période de temps écoulée depuis la condamnation, est-ce que vous avez déjà été déclaré coupable par cet organisme ou par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction déontologique ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une telle infraction ? Vous avez l'obligation de déclarer toute reconnaissance ou décision de culpabilité peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier, même celles pour lesquelles vous êtes en appel ou en attente d'une sentence.

Oui Non Non applicable

c) Sans égard à la période de temps écoulée depuis la mesure, est-ce que vous avez déjà fait l'objet d'autres mesures de cet organisme pour le non-respect des lois, des règlements, des ordonnances ou des jugements ?

Par exemple (à titre indicatif) : une sanction administrative pécuniaire, un avertissement, une réprimande, etc.

Oui Non Non applicable

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 2a), 2b) ou 2c), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Antécédents déontologiques** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

SECTION VII – DÉCLARATIONS (suite)

ANTÉCÉDENTS DE FAILLITE, CESSION DES BIENS

3. a) Avez-vous fait faillite, cession de vos biens ou êtes-vous ou avez-vous été sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*? Si cette condition a déjà été déclarée au cours des années précédentes, veuillez répondre non, autrement vous devez répondre oui.

Oui Non

- b) Est-ce que toute personne morale ou société sous votre contrôle a déjà fait faillite, cession de ses biens ou est-elle ou a-t-elle été sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*? Si cette condition a déjà été déclarée au cours des années précédentes, veuillez répondre non, autrement vous devez répondre oui.

Oui Non

Exemples d'une personne morale sous votre contrôle (à titre indicatif) :

- Une personne morale dont vous détenez la majorité des actions ou des droits de vote;
- Une personne morale au sein de laquelle vous pouvez élire la majorité des administrateurs;
- Une personne morale dans laquelle vous agissez à titre d'administrateur ou dirigeant.

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 3a) ou 3b), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de faillite** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

ANTÉCÉDENTS CRIMINELS

Vous avez l'obligation de déclarer toute accusation criminelle actuelle; toute reconnaissance ou décision de culpabilité peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier, même celles pour lesquelles vous ou la personne morale ou société sous votre contrôle êtes en appel ou en attente d'une sentence et celles pour lesquelles vous avez obtenu une absolution (qu'elle soit conditionnelle ou inconditionnelle), ou une suspension du casier (anciennement appelée « pardon »).

Exemples d'une personne morale sous votre contrôle (à titre indicatif) :

- Une personne morale dont vous détenez la majorité des actions ou des droits de vote;
- Une personne morale au sein de laquelle vous pouvez élire la majorité des administrateurs;
- Une personne morale dans laquelle vous agissez à titre d'administrateur ou dirigeant.

4. a) Sans égard à la période de temps écoulée depuis la condamnation, avez-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle été déclaré(e) coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction ou d'un acte criminels ou vous êtes-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle s'est-elle reconnu(e) coupable d'une telle infraction ou d'un tel acte?

Oui Non

- b) Est-ce que vous ou une personne morale ou société sous votre contrôle faites actuellement l'objet d'une accusation criminelle?

Oui Non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 4a) ou 4b), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Antécédents criminels et pénaux** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

ANTÉCÉDENTS PÉNAUX

Vous avez l'obligation de déclarer toute accusation pénale actuelle, toute reconnaissance ou décision de culpabilité peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier, même celles pour lesquelles vous ou la personne morale ou société sous votre contrôle êtes en appel ou en attente d'une sentence.

Exemples d'une personne morale sous votre contrôle :

- Une personne morale dont vous détenez la majorité des actions ou des droits de vote;
- Une personne morale au sein de laquelle vous pouvez élire la majorité des administrateurs;
- Une personne morale dans laquelle vous agissez à titre d'administrateur ou dirigeant.

SECTION VII – DÉCLARATIONS (suite)

5. a) Sans égard à la période de temps écoulée depuis votre condamnation, à l'exception d'une infraction liée au *Code de la sécurité routière* et aux règlements municipaux, avez-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle déjà été déclaré(e) coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction pénale en vertu d'une loi provinciale ou fédérale ou de toute autre loi applicable ou vous êtes-vous ou toute personne morale ou société sous votre contrôle s'est-elle reconnu(e) coupable d'une telle infraction ?

Oui Non

- b) Est-ce que vous ou une personne morale ou société sous votre contrôle faites actuellement l'objet d'une accusation pénale ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre des sous-questions 5a) ou 5b), veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Antécédents criminels et pénaux** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

AUTRES ANTÉCÉDENTS

6. Dans les 5 dernières années, outre toute affaire de nature familiale, avez-vous fait l'objet d'une condamnation pour un montant supérieur à 15 000\$ dans une procédure de nature civile ?

Par exemple (à titre indicatif) : à l'exception de toute affaire de nature familiale, tout jugement de nature civile rendu par un tribunal à la suite d'un litige dans lequel vous avez été impliqué et qui vous condamne au paiement d'un montant supérieur à 15 000\$, tel qu'un litige contractuel, un litige de responsabilité civile, un litige dans le cadre des relations de travail, etc.

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Autres antécédents** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

7. Dans les 5 dernières années, avez-vous fait l'objet d'une condamnation par un tribunal en matière fiscale ?

Par exemple (à titre indicatif) : un jugement de nature civile rendu par un tribunal à la suite d'un litige avec les autorités fiscales (Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada) tel que le rejet d'un recours, une confirmation ou une détermination d'une cotisation fiscale, une condamnation aux dommages-intérêts, une autorisation d'une hypothèque légale, d'une saisie et autres.

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Autres antécédents** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

8. Avez-vous déjà fait l'objet d'un jugement, d'une mesure de sanction d'un tribunal administratif ou d'un organisme gouvernemental provincial ou fédéral ? (À noter : vous avez l'obligation de déclarer tout jugement ou mesure de sanction peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier.)

Exemple de tribunal administratif provincial (à titre indicatif) : la Régie du bâtiment du Québec, la Commission de la protection du territoire agricole, la Commission des transports, la Commission municipale, le Tribunal administratif du Québec, le Tribunal administratif du logement, le Tribunal administratif des marchés financiers, etc.

Exemples d'un organisme gouvernemental (à titre indicatif) : Revenu Québec, l'Agence du revenu du Canada, l'Autorité des marchés publics, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la Commission de la construction du Québec, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), etc.

Exemples de mesures de sanction (à titre indicatif) : une amende, une sanction administrative pécuniaire, une saisie, une hypothèque légale, etc.

Oui Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire – Autres antécédents** disponible sur le site web de l'OACIQ, accompagné des documents requis, le cas échéant.

9. Avez-vous déjà été déclaré inapte ou en perte d'autonomie et, par une décision d'un tribunal, placé sous tutelle ou un mandat de protection homologué à votre égard ?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir les documents suivants :

a) Demande introductive d'instance;

b) Jugement;

c) Rapport d'expertise.

SECTION VIII – DOCUMENTS À FOURNIR

(Vous devez fournir les documents demandés, sauf si vous les avez déjà transmis à l'OACIQ.)

1. PREUVE D'IDENTITÉ

- a) Une pièce d'identité avec photo, délivrée par un gouvernement, l'un de ses ministères ou par un organisme public sur laquelle sont inscrits vos nom, prénom(s) et votre date de naissance. Par exemple : passeport, permis de conduire, carte d'assurance maladie du Québec, carte d'identité provinciale ou territoriale, carte de résident permanent.
- b) Si vous ne possédez pas la citoyenneté canadienne :
 - Copie du document délivré par les autorités canadiennes de l'immigration attestant votre statut de résident permanent; ou
 - Copie du permis de travail délivré par les autorités canadiennes de l'immigration.

2. PHOTO

Une photographie couleur (format passeport) : sur fond blanc, de face, des épaules à la tête, le visage découvert, **prise au cours des 6 derniers mois.**

Note : Votre photographie apparaîtra sur votre permis, ainsi que dans le Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

3. VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Dès la réception de votre demande de délivrance, un courriel ayant pour objet « Invitation à une vérification d'antécédents Mintz » vous sera acheminé afin que vous puissiez remplir le formulaire numérique Mintz. Si une vérification de vos antécédents judiciaires a été effectuée il y a moins de 6 mois, nous nous référerons aux résultats antérieurement obtenus et aucun courriel ne vous sera expédié.

Cette vérification nous permettra de valider la conformité des déclarations que vous aurez effectuées dans le présent formulaire à la section « Déclarations » et de déterminer si une étude plus approfondie de votre dossier par le comité de délivrance et de maintien des permis (CDMP) est justifiée.

4. CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Vous devez fournir une copie d'un document démontrant que vous satisfaites à l'une des conditions suivantes :

- a) Avoir suivi, à temps plein, au moins 3 années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire donné en français; ou
- b) Avoir réussi les examens de français, langue maternelle, de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire; ou
- c) Avoir obtenu au Québec un certificat d'études secondaires à compter de l'année scolaire 1985-1986; ou
- d) Avoir obtenu une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française ou détenir une attestation définie comme équivalente par règlement du gouvernement, conformément à l'article 35 de la *Charte de la langue française* (chapitre C-11).

5. AUTORISATION D'EXERCICE

Vous devez fournir les documents suivants :

- a) Copie de votre autorisation d'exercice de courtage immobilier obtenue d'une autorité de réglementation d'une autre province ou d'un territoire du Canada où vous êtes autorisé à exercer le courtage immobilier;
- b) Une lettre d'une autorité de réglementation du courtage immobilier d'une autre province ou d'un territoire du Canada où vous êtes autorisé(e) à exercer indiquant :
 - Droits d'exercice accordés par votre autorisation d'exercice : résidentiel, commercial ou les deux, le cas échéant;
 - Le cas échéant, les périodes indiquant :
 - la suspension, la révocation, la restriction de votre autorisation d'exercice;
 - l'absence de pratique.

SECTION IX – CONSENTEMENT, DÉCLARATION ET SIGNATURE

I CONSENTEMENT À LA CUEILLETTE, À L'UTILISATION ET À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'OACIQ traite de façon confidentielle les renseignements qu'il recueille conformément aux dispositions des lois applicables et à ses politiques relatives à la gouvernance des renseignements personnels. L'OACIQ recueille vos renseignements personnels par le biais du présent formulaire. L'OACIQ peut recueillir et communiquer vos renseignements personnels auprès d'une autorité de réglementation du courtage immobilier d'une autre province ou d'un territoire du Canada où vous êtes autorisé(e) à exercer. Ces renseignements personnels sont nécessaires; ils sont requis par la *Loi sur le courtage immobilier* (RLRQ, c. C-73.2) ou des règlements pris en son application relativement à la délivrance de permis de l'OACIQ. Ces renseignements seront utilisés aux fins suivantes :

- Traitement de votre dossier pour la délivrance de permis de l'OACIQ afin de s'assurer que votre candidature répond aux conditions prévues par la réglementation.
- Paiement des frais afférents à votre demande de délivrance de permis.
- Vérification de vos antécédents judiciaires.
- Tenue du Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

Le cas échéant, vos renseignements personnels peuvent être utilisés par l'OACIQ aux fins de la surveillance de votre pratique par les membres du personnel de l'OACIQ dont les fonctions le requièrent.

Aux fins de vérification de vos antécédents, l'OACIQ communique vos renseignements personnels aux entreprises privées spécialisées en vérification d'antécédents.

L'OACIQ peut communiquer vos renseignements personnels à l'autorité de réglementation du courtage immobilier d'une autre province ou d'un territoire du Canada où vous êtes autorisé(e) à exercer.

Les renseignements relatifs au mode de paiement recueillis par le présent formulaire sont détruits lorsque le traitement de votre demande est complété.

Dans certains cas prévus par la loi, vos renseignements personnels peuvent être utilisés à d'autres fins que celles décrites ci-dessus ou communiqués à des tiers sans votre consentement.

Droit d'accès et de rectification

Sous certaines réserves, la loi vous reconnaît le droit d'avoir accès à vos renseignements personnels. Vous pouvez requérir la rectification de votre renseignement personnel détenu par l'OACIQ s'il est inexact, incomplet ou équivoque, ou si sa cueillette, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la loi.

Conséquences de refus

La présente cueillette de vos renseignements personnels est nécessaire aux fins du traitement de votre demande. Dans le cas où vous retirerez votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels, l'OACIQ ne pourra pas recevoir ou traiter votre demande de délivrance de permis de l'OACIQ en vertu de la *Loi sur le courtage immobilier* ou des règlements pris en son application.

Consentement

JE CONFIRME avoir lu et compris l'information relative à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels. **Je consens à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels par l'OACIQ.**

JE DÉCLARE que tous les renseignements contenus au présent formulaire sont exacts et je comprends que toute fausse représentation entraînera la révocation de mon permis. **Je m'engage à informer sans délai l'OACIQ de tout changement à ces renseignements.**

X

SIGNATURE

Date :

JOUR	MOIS	ANNÉE							

Veillez signer le formulaire APRÈS avoir rempli TOUTES les sections.

SECTION XI – PAIEMENT DES FRAIS

Veillez remplir le bordereau de paiement.

Si vous souhaitez effectuer des transactions immobilières résidentielles, vous devez obligatoirement être abonné aux formulaires électroniques InstantForms^{MC} pour accéder aux versions à jour des formulaires de courtage.

[Cliquez ici](#) pour connaître les frais applicables.

J'effectue des transactions immobilières résidentielles et je souhaite m'abonner aux formulaires électroniques.

Je ne souhaite pas m'abonner aux formulaires électroniques, car je n'effectue pas personnellement de transactions immobilières résidentielles.

MONTANT DÛ (incluant les taxes) : , \$ N° de dossier ou de permis :
(SI APPLICABLE)

MODE DE PAIEMENT

CARTE DE CRÉDIT ou CHÈQUE OU MANDAT (à l'ordre de l'OACIQ)

Visa MasterCard



- - -
NUMÉRO DE LA CARTE

/
EXPIRATION (MM/AA)

CVV/CVC

Le CVV/CVC est le code de sécurité de trois chiffres au dos de votre carte de crédit.

Nom du détenteur de la carte (si différent du demandeur)

X

SIGNATURE DU DÉTENTEUR DE LA CARTE

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE PAIEMENT ET VOS DOCUMENTS

au Service de la certification, par courriel à CERTIFICATION@OACIQ.COM,
par la poste ou par télécopieur, à l'une ou l'autre des coordonnées
indiquées ci-dessous.

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2

Tél. : 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • Téléc. : 450 676-3513 • certification@oaciq.com • oaciq.com